

Evaluation des risques et mise en oeuvre du document unique

A l'issue de cette formation, vous serez capable de comprendre les enjeux de l'évaluation des risques SST dans un contexte réglementaire et juridique. D'identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document unique. Faire de cette évaluation des risques professionnels, un outil de pilotage et de gestion des risques santé sécurité au travail.

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

Prérequis

- Aucun pré requis nécessaire pour suivre la formation : Evaluation des risques et mise en oeuvre du document unique

Objectifs pédagogiques

- A l'issue de cette formation, vous serez capable de comprendre les enjeux de l'évaluation des risques SST dans un contexte réglementaire et juridique. D'identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document unique. Faire de cette évaluation des risques professionnels, un outil de pilotage et de gestion des risques santé sécurité au travail.

Contenu de la formation

- 1 Les obligations légales
 - Textes législatifs
 - Sanctions encourues
 - Les personnes pouvant demander à avoir un accès au DUERP
- Les intérêts de rédiger son document unique et de le tenir à jour
 - Baisse des accidents du travail / maladies professionnelles / absentéisme
 - Gain de productivité
 - Diminution des cotisations sociales AT/MP
 - Subventions auprès de la CARSAT
 - Motivation des collaborateurs
 - Mise à jour : les avancées / nouveaux risques
- Fonctionnement du document unique
 - Principes de rédaction
 - Les différentes parties du document unique
 - L'implication du personnel
- La méthodologie à adopter pour rédiger son document unique
 - Listing des différentes options possibles
 - Choix d'une méthodologie
- Les différents supports à utiliser pour la rédaction
 - Accidents du travail et maladies professionnelles de la structure
 - Fiches de données sécurité
 - La fiche d'entreprise
- Détermination des critères d'évaluation des risques professionnels

JR PREVENT

27 Chemin de Montollier, Le Temporis 3

38500 VOIRON

Email: contact@jrprevent.fr

Tel: 0686977434



- Fréquence d'exposition
- Probabilité de réalisation
- Gravité du dommage
- Identification des risques professionnels par unité de travail
 - La répartition des salariés en unité de travail (obligation légale)
 - Analyse des 18 classes de risques recommandées par l'INRS
- La mise en place d'un plan d'action
 - Les différentes actions possibles
 - Choix des actions
 - Calendrier et responsable de la mise en place des actions
- Mise en place du plan de formation sécurité
 - Les différentes formations possibles / obligatoires
 - Choix des formations
 - Calendrier des formations / plan de formations
- Le diagnostic de pénibilité
 - Obligation issue de la loi du 9 novembre 2010
 - Critères d'évaluation
 - Les métiers soumis à la pénibilité dans votre structure
- Mise en pratique : rédaction de votre document unique (validé à l'issue de la formation par notre consultant / formateur)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Jérôme Robert, ancien cadre de l'Armée de l'Air spécialiste de la protection/défense des sites sensibles.

Chargé de mission (LOPPSI 2) auprès du groupe parlementaire en 2010 et initiateur de la loi sur les peines minimales.

Issu de la Police Nationale et actuellement en charge de la politique de sécurité d'une ville de 20000 Habs.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.